

**Destinataires :** Participants au programme utilisant SGS Canada pour les audits CanadaGAP, et autres intervenants

**Date :** Le 14 mars 2019

**Objet :** SGS Canada n'offrira plus de services d'audit après le 30 juin 2019

**SGS Canada n'offrira plus d'audits CanadaGAP après le 30 juin 2019.**

Les participants au programme qui utilisent actuellement SGS Canada en tant qu'organisme de certification pour leurs audits CanadaGAP et leurs révisions d'auto-évaluation doivent choisir un nouvel organisme de certification dès que possible.

En agissant rapidement, votre audit ou votre révision d'auto-évaluation à venir pourra ainsi être complété au moment opportun et évitera des interruptions de votre cycle de certification.

**Aucune auto-évaluation ne sera révisée par SGS Canada après le 15 avril 2019.**

Il existe actuellement deux choix pour les organismes de certification de CanadaGAP :

- **NSF Canada Ag** Tél : 1-519-821-1246 Site Web: [www.gftc.ca](http://www.gftc.ca)
- **BNQ** Tél : 1-800-386-5114 poste 2451 Site Web : [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)

Certains auditeurs de CanadaGAP qui ont travaillé avec SGS Canada peuvent aussi être soustraits par l'un des organismes de certification susmentionnés offrant des audits CanadaGAP. Vous souhaitez peut-être suivre votre auditeur à cet organisme de certification, particulièrement si vous avez déjà confirmé une date pour votre audit de 2019. *Veillez vérifier auprès de votre auditeur et/ou votre nouvel organisme de certification afin de vous assurer de cette possibilité.*

**CanadaGAP conseille les participants au programme de transférer à un nouvel organisme de certification le plus tôt possible.** Il serait prudent de minimiser toute interruption possible à votre cycle de certification ou à la période pendant laquelle votre certificat CanadaGAP demeure valide.

Afin d'initier le transfert à un nouvel organisme de certification, veuillez compléter le formulaire de [changement de statut](#) ci-joint. Répondez à la question 4 pour indiquer votre choix d'un nouvel organisme de certification, et acheminez le formulaire signé au bureau de CanadaGAP par la poste, par courriel à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca) ou par télécopieur au 613-829-9379.

Veillez acheminer le formulaire de changement de statut complété dès que possible, même si l'expiration de votre certificat est dans quelques mois. Nous aviserons votre nouvel organisme de certification du transfert. Ils vous contacteront pour examiner la portée de votre exploitation et de votre certification, et pour confirmer la date de votre prochain audit ou auto-évaluation.

Nous vous remercions à l'avance pour votre coopération. Si vous avez des questions, communiquez avec les organismes de certification susmentionnés, ou le bureau de CanadaGAP à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca) ou 613-829-4711.

*CanadaGAP est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*

Si vous avez besoin d'aide pour transférer à un nouvel organisme de certification, contactez SGS Canada à 905-364-3758 ou [amrutha.mathew@sgs.com](mailto:amrutha.mathew@sgs.com).